

## Exercice 1992 - Transports Urbains - Programme d'investissements

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financés au cours de l'année 1992 s'élève à 20 912 KF, se décomposant comme suit :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - crédits prévus au budget 1992   | 11 530 KF       |
| - réaffectation reliquat versement-transport encaissé en 1991   | 5 293 KF        |
| - réaffectation de l'excédent de versement de la collectivité au compte transport pour l'exercice 1991 (part versement-transport) | 1 089 KF        |
| - remboursement TVA   | 3 000 KF        |
|   | <hr/> 20 912 KF |

Il est proposé le programme suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| - acquisition de matériel roulant, y compris matériel embarqué<br>. autobus moyenne capacité,<br>. articulé 4 portes,<br>. standard 3 portes,<br>. standard 3 portes, plancher surbaissé | 16 712 KF       |
| - bâtiments  | 520 KF          |
| - informatique de production   | 1 010 KF        |
| - équipement des ateliers  | 170 KF          |
| - aménagements liés aux infrastructures  | 2 500 KF        |
|  | <hr/> 20 912 KF |

Ces dépenses seront financées sur le budget de l'exercice courant.

Un certain nombre de marchés seront nécessaires pour réaliser ces opérations. Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celle des marchés après appel d'offres.

Sur avis favorable de la Commission des Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

**M. MAILLARD :** Monsieur le Maire, les usagers des transports en commun bisontins se plaignent d'une nette augmentation de l'insécurité à l'intérieur de ceux-ci. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations précises sur l'évolution de cette situation et connaître les mesures dissuasives qui pourraient être prises éventuellement pour enrayer cette situation ?

**M. JUSSIAUX :** Concernant la sécurité dans les transports publics à Besançon, je crois pouvoir vous dire en réponse à l'interpellation du collègue que nous sommes un des réseaux qui a la meilleure situation sécuritaire de tout le pays. Il faut le savoir et il ne faut pas avoir peur ni honte de le dire et de le dire très fort. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de temps en temps des accrocs. On a eu quelques accrocs notamment liés à la situation par exemple rue Gounod avec quelques lancers de pierres sur un ou deux véhicules à l'occasion. On a globalement très peu de dégradations dans les véhicules et on compte vraiment à l'unité les fauteuils qui sont lacérés. On a un peu plus de dégradations sur le mobilier des arrêts

parce que c'est vrai que c'est plus tentant et plus facile notamment les grands panneaux vitrés. Mais on a globalement une très bonne situation qui est le résultat d'une double politique, de la politique globale de prévention que mène la Ville depuis de longues années et que nous sous-estimons tous, je veux dire moi y compris, comme nous avons le nez sur notre situation locale, nous sommes pratiquement hors d'état d'évaluer le différentiel avec des villes qui ne mènent pas le même effort de prévention systématique tout au long de l'année et notamment pendant les périodes dites chaudes ou à risques comme les grandes vacances scolaires d'été. En parallèle, il y a un effort de prévention systématique fait aussi par les personnels de la Compagnie des Transports, que ce soit le personnel conducteur qui est fortement sensibilisé à une approche clientèle, prenant en compte les problèmes de comportement agressif ou de chahut où on apprend au conducteur à réagir de manière adaptée et la plus intelligente possible afin d'éviter que cela aille au conflit, mais aussi les personnels de surveillance et de contrôle qui font leur tâche sans faiblesse mais en même temps là aussi en essayant de désamorcer tout ce qui pourrait devenir inutilement conflictuel ou agressif.

Ceci étant, malheureusement c'est un domaine où la qualité totale, terme en vogue, est pratiquement hors d'atteinte. On n'évitera jamais d'avoir ici ou là, ici un incident, ici un loupé qu'on s'efforce chaque fois au niveau de la Compagnie d'analyser en détail par une enquête approfondie, collecte des témoignages des passagers du véhicule, du conducteur etc. pour voir comment une meilleure démarche de prévention peut permettre là encore de mieux faire face à ce type de risque.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, à ce sujet de la sécurité de la population, nous avons dans ce Conseil à plusieurs reprises attirer votre attention et celle du Conseil sur l'insuffisance des effectifs notamment de la Police Nationale. Je crois que vous êtes intervenu vous-même à plusieurs reprises auprès du Ministre de l'Intérieur pour que ses effectifs soient revus en augmentation. Je ne sais pas les réponses que vous auriez pu recevoir à vos interrogations ou à vos demandes ; peut-être si vous en avez, faites-les nous connaître. Ce que je crois pour ma part, c'est qu'on ne va pas du tout, et c'est la politique de l'État actuel, vers un renforcement de ces effectifs. Donc il m'étonnerait bien que vous ayez reçu une réponse positive. Le problème reste donc totalement posé, nous est totalement posé et je doute pour ma part que nous puissions, s'il y avait une réponse négative de l'État, évacuer le problème aussi facilement. Alors je pose un peu la question, mais c'est une réflexion vers l'avenir que je voudrais ouvrir, il faudra bien prendre des mesures compensatoires et ma question est de savoir si nous ne pourrions pas réfléchir à augmenter les effectifs de la Police Municipale non pas en engageant des dépenses globalement supplémentaires mais peut-être en envisageant la reconversion d'un certain nombre d'agents municipaux. Le Centre de Formation des Personnels Territoriaux a des formations tout à fait conformes à ce genre d'adaptation et devant une politique d'État qui n'apporte pas satisfaction à la mission naturelle et fondamentale de l'État, celui de la sécurité de la population, ne sera-t-on pas obligé de revoir notre politique ne serait-ce que pour engager une mise en place d'un îlotage dans certains quartiers difficiles dont on sait d'ailleurs qu'ils risquent de rester difficiles pendant l'été qui vient, cette politique d'îlotage pouvant être tout à fait à la hauteur de la situation.

**M. PINARD :** Ce n'est pas uniquement une question d'effectifs. Moi je pense et je le dis après mûre réflexion, que la police peut éventuellement être démotivée si lorsque des individus ayant commis des actes hautement répréhensibles ont été identifiés, lesdits individus sont relâchés. L'autre jour, j'ai lu dans la presse qu'en une nuit il y avait eu deux vitrines qui avaient sauté parce qu'on avait jeté des cailloux dedans. Dans les deux cas, les individus responsables ont été identifiés, je crois qu'il y avait un bidasse en goguette dans un cas et que dans un autre cas il y avait deux personnes bien françaises, bien de chez nous qui venaient d'une petite ville voisine. Dans le journal, j'ai lu qu'après avoir été appréhendées ces personnes ont été relâchées. Et bien je dis que c'est désastreux, que cela amène 3 000 voix à LE PEN un machin comme ça, qu'on peut faire tout ce qu'on veut, on peut arriver à faire baisser de 2 % si vraiment ils nous amènent un nazi, mais pas plus. Et je comprends ceux qui, ayant été exaspérés par de telles situations, sans être pro-nazi ni quoi que ce soit, n'ont plus comme réaction, comme possibilité d'exister que le fait d'émettre cette protestation. Ce que je dis est grave, j'y ai réfléchi mais si ça disjoncte entre la police qui n'arrive pas à appréhender tout le monde mais qui, pour une fois dans la nuit même, avait réussi à appréhender les coupables, si ça disjoncte au niveau de la justice, il n'y a plus d'État et il n'y a plus de sécurité possible. Il y a tellement de cas où il n'y a pas possibilité d'identifier les auteurs de méfaits que je ne dis pas qu'il faut se venger sur ceux qu'on trouve mais c'est un petit peu comme les tagger, il faut quand

même faire des exemples. Il ne faut pas tout mettre sur le dos de l'État. Il faut voir l'exécution au niveau local parce que se répand aujourd'hui un état d'esprit d'irresponsabilité où tout le monde se défile. Moi je rencontre des gens qui se demandent si j'ai un garde du corps. Je n'ai pas de garde du corps et je n'ai pas encore mis mon téléphone sur la ligne rouge, tout simplement parce que lorsqu'on prend ses responsabilités il arrive quand même qu'il y ait des gens qui reculent. GOGUILLOT a reculé jusqu'à présent, il n'a pas pris la parole. Je ne sais pas si demain il sera provocateur c'est fort possible parce que cela le démange mais il a reçu un ordre de LE PEN de ne pas intervenir, mais que chacun prenne ses responsabilités. En tout cas si des gars qui cassent une vitrine, ce qui est gravissime, sont relâchés le lendemain, eh bien je dis qu'il y a quelque chose qui ne marche pas du côté de la justice ; il faut le dire, un point c'est tout. Moi j'en ai ras-le-bol. Est-ce qu'il y a encore en État dans ce pays ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je répondrai à tout cela que c'est vrai, que c'est difficile. Comme on l'indiquait tout de suite, j'ai déjà fait maintes interventions auprès des Ministres de l'Intérieur, cela ne date pas d'aujourd'hui pour un renforcement des effectifs de la police. Je renouvellerai ma demande car je n'ai pas eu de réponse bien précise. Le nouveau Ministre de l'Intérieur vient d'avoir un Directeur de Cabinet que je connais personnellement, qui est très bien. J'irai donc voir M. OLIVIER pour essayer de faire en sorte que les effectifs puissent être revus. Mais je crois que ce n'est pas suffisant. On parlait tout à l'heure de prévention ; je crois qu'il ne faut pas négliger les efforts de prévention qui sont faits et dans les villes, on le disait tout de suite, où existe une prévention de longue date, je crois qu'on a peut-être un petit peu moins de problèmes qu'ailleurs. Reste que prévention et répression sont deux choses différentes. Alors tout à l'heure M. JACQUEMIN disait la Police Municipale ; la Police Municipale n'est pas du tout chargée d'être îlotier ou de faire de la répression, c'est le rôle de la Police Nationale. On ne peut inverser les rôles, donc ce n'est pas à la Police Municipale de faire le travail de la Police Nationale. J'ai pu obtenir qu'à partir du 21 avril nous ayons ici à Besançon un effectif de CRS qui pourra pendant une dizaine de jours être présent dans tous les quartiers et dans les rues de la ville. Il y aura donc une présence mais momentanée bien sûr car on ne peut pas garder 365 jours une demi-compagnie de CRS pour montrer qu'effectivement c'est un souci permanent des élus que de voir un petit peu la sécurité des Bisontins respectée autant que faire se peut. Mais c'est vrai que nous ne réglerons pas ce problème en deux temps et trois mouvements.

**M. JACQUEMIN :** Vous me dites qu'on ne peut pas donner à la Police Municipale une mission d'îlotage. Mais est-ce que l'îlotage ne relève pas en fait de la mission de prévention ? Et je crois pouvoir à ce moment-là dire que la Police Municipale peut tout à fait le faire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous faisons de l'îlotage finalement dans les quartiers avec la présence de nos maisons de quartier, de nos maisons de jeunes, des éducateurs, c'est cela l'îlotage que nous avons nous. Mais l'îlotage tel que le conçoit la Police Nationale c'est autre chose, c'est la responsabilité de la Police que d'intervenir ici ou là.

**M. RUEFF :** Je crois qu'il ne faudrait pas oublier de qui est la compétence de lutter contre le problème de la délinquance. Il faut savoir ce qui est fait pour la prévention de la délinquance par ceux qui sont compétents, c'est-à-dire le Département.

**M. JEANNIARD :** Je ne pensais pas avoir un débat sur la prévention et sur les problèmes de sécurité à partir d'une question sur les transports urbains, on en parlera dans un prochain Conseil Municipal. Ce que je voudrais souligner, c'est l'effort important de la Municipalité en matière de prévention de la délinquance et rarement des villes se sont autant investies en ce domaine. Je tiens à préciser pour contredire un petit peu Pierre RUEFF qui ne connaît pas suffisamment le dossier, que nous travaillons depuis quelques mois en parfaite harmonie, en parfaite intelligence avec le Conseil Général, et en particulier avec Claude SALOMON, qui était Président de la 5<sup>ème</sup> Commission. Il a malheureusement changé de commission mais je crois et je suis sûr qu'avec lui et en particulier avec les services prévention de la Ville de Besançon, avec le service de la DDSEA et de la Sauvegarde du Doubs, nous avons commencé à faire un travail de qualité dans les quartiers.

En ce qui concerne l'îlotage, personnellement j'estime que cela est de la responsabilité des forces de police et de la Police Nationale. Nous intervenons et j'interviens régulièrement auprès du Directeur Départemental de la Police Urbaine, auprès du Commissaire chargé de l'îlotage. Je suis intervenu

aujourd'hui même en Préfecture auprès du Secrétaire Général de la Préfecture avec lequel j'ai rediscuté des problèmes d'ilotage et nous souhaitons que la Police Nationale puisse mettre à disposition d'un certain nombre de quartiers des îlotiers. Personnellement je crois que c'est possible, il suffit à mon avis d'une volonté.

**M. JUSSIAUX** : Pour essayer tout de même de boucler la boucle puisqu'on est parti d'un dossier transport urbain, le Député JACQUEMIN a lancé un grand cavalier sur les problèmes sécuritaires. Je ne sais pas si je dois en conclure qu'il se sent plus à l'aise sur ces thèmes-là que sur les dossiers de transport. En tout cas, je voudrais attirer l'attention des collègues sur le fait que dans le programme d'investissement 1992 figure notamment standard 3 portes, plancher surbaissé donc c'est un nouveau type de véhicule que j'espère nous pourrons vous présenter et vous faire essayer dès l'automne 1992, qui est un peu le nouveau concept du véhicule de transport en milieu urbain, qui s'efforce de se situer du point de vue de son niveau dans la continuité du trottoir lui-même donc de l'espace piétons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il est plus sécuritaire celui-là ?

**M. JUSSIAUX** : Je ne sais pas s'il sera plus sécuritaire au sens qui paraît soucier le Député JACQUEMIN mais je sais qu'en tout cas il est plus sécuritaire pour toutes les personnes à mobilité réduite, notamment personnes âgées et personnes handicapées. Donc ce sera une nouvelle avancée dans la qualité du transport urbain de notre bonne Ville de Besançon.

**M. PINARD** : Moi simplement, je voudrais savoir ce que je devrai répondre aux gens que je verrai après-demain sur le marché de Palente, qui me demanderont des explications sur le fait que des personnes appréhendées pour le bris de vitrines aient été relâchées aussitôt. Si simplement je leur réponds qu'elles ont été élargies après dégrisement, eh bien les gens ne comprennent pas.

**M. JACQUEMIN** : Encore un mot si vous le voulez même si cela allonge un peu le débat mais je partage le propos de Joseph PINARD et si je suis intervenu Monsieur JUSSIAUX tout à l'heure c'est parce que nous sommes au mois d'avril et que j'ai quelques indices qui me laissent à penser qu'on risque à nouveau d'avoir un été assez chaud. C'est pourquoi il me paraissait opportun de parler de ce dossier-là et d'alerter, sans souhaiter pour autant d'ailleurs que la presse s'en fasse l'écho Monsieur le Maire, mais pour dire prenons garde à ce qui peut se passer. Alors je n'apprécie pas particulièrement l'ironie de M. JUSSIAUX. Quant aux transports, je répondrai à l'article paru dans la presse hier, sous la signature de M. GALLAT qui n'est pas là ce soir, je répondre pour mettre les choses au point.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je crois que c'est un peu de votre faute si ce débat est parti car j'ai dit tout à l'heure que nous aurions un débat redemandé tout à l'heure par André NACHIN sur ce qu'on fait en matière de prévention, etc. sur le rôle de chacun, nous l'aurons au mois de mai. Vous le faites déjà pendant un quart d'heure, vingt minutes, libre à vous mais je crois qu'il était inutile de lancer le débat là-dessus. Je partage tout à fait d'ailleurs le point de vue de Joseph PINARD moi aussi mais je dis que c'est un domaine qui nous dépasse et dans lequel nous essayons de faire le maximum avec les moyens qui sont les nôtres et nous, nous sommes chargés de la prévention. C'est le domaine qui nous intéresse directement.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la 16<sup>ème</sup> Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.